

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° 2009-94-8

Service consulté

**AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE ET AU
DEVELOPPEMENT DU PARC LOCATIF PUBLIC**

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat, sont éligibles à une subvention départementale : 10 opérations de logements aidés, pour un montant total de 230 000 €, au titre de l'aide à l'acquisition foncière et au développement du parc locatif public.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Conseil Général intervient en faveur de l'aide à l'acquisition foncière pour la création de logements locatifs publics sur l'ensemble du territoire départemental, sur la base de 30 % de la valeur du terrain ou de l'immeuble acquis dans la limite d'une subvention de 2 300 € par logement, limitée aux 16 premiers logements par immeuble.

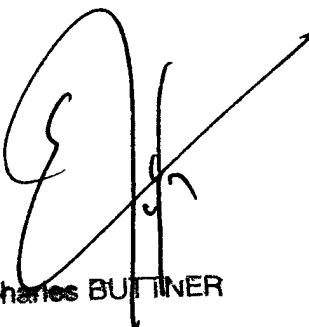
Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Conseil Général dans le cadre de la nouvelle politique départementale de l'habitat a actualisé ses aides pour la réalisation de logements locatifs publics. Sur le territoire de compétence du Département, l'aide forfaitaire de 2 300 € est complétée par une majoration des subventions en faveur des logements d'intégration (PLAI) et des constructions de logements aidés (PLUS) en milieu rural et dans les endroits où le marché locatif reste tendu.

A ce titre, sont proposées au présent rapport (voir tableau joint) :

- 10 opérations, financées sur crédits délégués en 2007 et 2008, qui bénéficient des nouvelles mesures incitatives liées à la politique départementale de l'habitat : aide forfaitaire de 2 300 € majorée, pour un total de 230 000 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

- sur les subventions d'aides à l'acquisition foncière et au développement du parc locatif public qui sont à prélever sur le programme H221 et le chapitre 204, natures 2042, 20414 et 20416.



Charles BUTTINER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 JUIN 2009Acquisition Foncière - parc public
PROGRAMME 2009

N° Opération	Bénéficiaire de la subvention Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
AAF04476	BATIGERE NORD EST 6 logements - 28 rte de Mulhouse - Illfurth	0,00		32 200,00
AAF04474	COMMUNE DE WINTZENHEIM 3 logements - 2 rue de la Gare - WINTZENHEIM LOGELBACH	0,00		6 900,00
AAF04457	COMMUNE DE CHALAMPE 1 logement - 8 rue de l'Eglise - Chalampe	0,00		2 300,00
AAF04456	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE S.A. HLM 1 logement - 8 rue de l'Eglise - Chalampé	0,00		2 300,00
AAF04455	HABITAT FAMILIAL D'ALSACE S.A. HLM 8 logements - 47 rue du Chemin de Fer - Grentzingen	0,00		18 400,00
AAF04453	HABITATS DE HAUTE-ALSACE 4 logements - 17 rue du Général de Gaulle - Village Neuf	0,00		9 200,00
AAF04452	HABITATS DE HAUTE-ALSACE 3 logements AA - 9 rue Maurice Burrus - Ste Croix aux Mines	0,00		20 700,00
AAF04454	HABITATS DE HAUTE-ALSACE 8 logements - 17 rue du Général de Gaulle - Village Neuf	0,00		18 400,00
AAF04472	IMMOBILIERE 3F ALSACE 8 logements - Rue Elsa Triolet - Sausheim	0,00		23 000,00
AAF04473	IMMOBILIERE 3F ALSACE 12 logements - Rue Saint-Pierre - Saint Louis	0,00		32 200,00
AAF04475	OPHLM VILLE DE SAINT-LOUIS 14 logements - 3 bis rue de la Charité - Saint-Louis	0,00		64 400,00
			Total	230 000,00